

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une consultation écrite afin de statuer, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (2004-19), sur la demande de démolition de l'immeuble situé au:

5007, rue Saint-Denis

La demande d'autorisation concernant le bâtiment situé au 5007, rue Saint-Denis, à Montréal, vise une démolition d'un bâtiment commercial de deux étages

PRENEZ AVIS qu'en raison de la crise sanitaire du coronavirus, l'arrêté ministériel n° 2020-074 nous autorise à tenir une séance de consultation écrite qui se déroulera du **16 au 30 octobre 2020**.

PRENEZ AVIS ÉGALEMENT que toute personne intéressée peut soumettre ses commentaires au plus tard le 30 octobre 2020 à même le formulaire sur le site de l'arrondissement: <https://montreal.ca/articles/urbanisme-consultations-ecrites-doctobre>

Ou par courrier: Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
201, avenue Laurier Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6
À l'attention de Louise Depelteau

* Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 30 octobre pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que cette consultation écrite sera préalable à la séance du comité d'étude des demandes de permis de démolition qui se tiendra à huis clos le 3 novembre 2020, et que la documentation afférente au projet de démolition est disponible sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 14 octobre 2020

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx